Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260615-050620262-DE

22720 PLESIDY

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY DU 29 AVRIL 2026

Date de convocation : le 21 avril 2026
Membres afférents au conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le cinq juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Valérie PERENNEZ, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Mmes Sylvie COINT, Océane GIORDANI, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés : Laurent JOLEC qui donne procuration à M. Ronan ALLARD
Philippe GAUTIER qui donne procuration à Mr Grégoire MENGUY

Secrétaire de séance : Mr Didier GEORGELIN a été élue.

Délibération n°2 : Remboursement de frais – M. Ronan ALLARD

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Ronan ALLARD, 1er adjoint, a procédé à l'achat :

- 5 clés de réarmement pour interrupteur sécurité sur le site Amazon, facture du 27/05/2026
- Piles rechargeables AA 2800mah + chargeur sur le site Amazon, facture du 07/05/2026
- Batterie auprès de la société SAARL DT BATTERIES D'ARMOR, facture du 04/06/2026

Pour un total d'un montant de 106.74 € TTC,

Considérant que cette dépense a été engagée dans l'intérêt du service,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le remboursement de la somme de 106,74 € TTC à M. Ronan ALLARD,
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le